

PROSPECTUS SIMPLIFIE**PARTIE A STATUTAIRE****PRESENTATION SUCCINCTE**

► **Dénomination** : INDOSUEZ EURIBOR

► **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

► **Société de gestion** : Crédit Agricole Asset Management (CAAM)

► **Gestionnaire comptable par délégation** : Caceis Fastnet

► **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Caceis Bank

► **Commissaire aux comptes** : Cabinet SELLAM

► **Commercialisateurs** : Banque de Gestion Privée Indosuez et Crédit Agricole Asset Management

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification** :

OPCVM « monétaire euro ».

► **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion est d'offrir aux investisseurs, à partir de durées de placement pouvant être extrêmement courtes, une performance égale à l'EONIA capitalisé diminuée des frais de gestion et de fonctionnement du fonds.

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé.

L'EONIA représente pour les investisseurs le taux de placement au jour le jour le moins risqué de la zone euro.

L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

► **Stratégie d'investissement** :

La stratégie d'investissement du fonds repose sur l'utilisation de l'ensemble des moyens techniques permettant une progression aussi régulière que possible de la valeur liquidative. La sensibilité du fonds à l'évolution des taux d'intérêt est comprise dans une fourchette de 0 à +0,25.

La structure des investissements de l'OPCVM est composée de titres d'Etat de la zone Euro, pour l'essentiel des titres de créance référencés en taux variable (EONIA). Toutefois, la gestion se laisse la possibilité d'investir sur ces mêmes produits en taux fixe sans excéder une sensibilité globale du portefeuille de 0,25 lorsque les conditions de marchés s'y prêtent.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le portefeuille comporte des titres d'Etats de la zone euro sous forme de pension et de titres courts termes des états européens jusqu'à 110% de l'actif (Bons ou obligations du Trésor à court terme des Etats de la zone euro ayant une maturité inférieure à un an).

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement monétaires français ou européens coordonnés, afin d'ajuster la trésorerie du fonds au jour le jour.

Le fonds peut utiliser les dérivés afin de couvrir le portefeuille contre le risque de taux, ainsi que les acquisitions et cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif net. L'utilisation des instruments financiers à terme fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Le détail des actifs et instruments utilisés est mentionné dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

- risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité qui, pour l'OPCVM, est quasi nulle. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser marginalement.
- risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les autres risques sont :

- risque de contrepartie

Le détail de l'ensemble des risques encourus par le fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

La durée minimale de placement recommandée est de **1 jour**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

• **Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,25% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Commission d'échange entre les parts C et D : 0,10% maximum

• Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,20% TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement → perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
→ perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)

Pour plus de précision sur les frais de fonctionnement et de gestion facturés à l'OPCVM, se reporter à la note détaillée.

► Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat** : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures à l'exception de celles provenant des OPCVM nourriciers pour lesquelles l'heure limite de centralisation est fixée à 15 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J ouvré.

Etablissements en charge de la réception des ordres de souscription et rachat : Banque de Gestion Privée Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Caceis Bank.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Caceis Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Caceis Bank.

► **Caractéristiques des parts** :

• **Codes ISIN**

Parts de capitalisation (C) : FR0010161281

Parts de distribution (D) : FR0010161620

• **Montant minimum de la première souscription** : 1 millième de part.

• **Montant minimum des souscriptions ultérieures** : 1 millième de part.

Les parts peuvent être souscrites et rachetées par millièmes au-delà des minima de souscription.

• **Devise de libellé des parts** : euro

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.ca-assetmanagement.com.

► **Date de clôture de l'exercice comptable** : dernier jour de bourse du mois de mars.

► **Date de clôture du premier exercice comptable** : dernier jour de bourse du mois de mars 2005.

► **Affectation des résultats** : Les revenus du FCP sont capitalisés pour les parts C et distribués pour les parts D.

► **Date de création** : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 18 janvier 2005. Il a été créé le 10 mars 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : CAAM – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Date de publication du prospectus : 20 octobre 2008

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.